



Rando VTT Du Pays de Pail aux Alpes Mancelles

La validation de ce document concernant le règlement intérieur de notre manifestation préalablement au paiement des inscriptions en ligne sur HelloAsso vous engage :

J'atteste sur l'honneur,

- Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or FFVélo.*
- Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.*
- Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.*



Règlement :

- Les participants s'engagent, en s'inscrivant, à être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'ils ont choisi et à ne posséder aucune contre-indication à la pratique du VTT.
- Les participants s'engagent, en s'inscrivant, à avoir pris connaissance des difficultés du parcours qu'ils ont choisi et des consignes de sécurité.
- **LE PORT D'UN CASQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE.**
- Les participants doivent suivre les dispositions du code de la route, et se conformer aux consignes des organisateurs et modalités d'organisation.
- Les participants doivent rester «Fair Play» avec les autres randonneurs (marcheurs et cavaliers).
- Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé; ils ne doivent notamment jeter aucun déchet ni fumer sur le parcours.
- Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la randonnée. A ce titre, l'enregistrement des parcours par quelques moyens que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur le net ou ailleurs est à proscrire.
- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT, de bris de matériel et de dégradations.
- Les participants s'engagent à respecter le règlement du Tour de la Mayenne VTT disponible sur le site internet.
- Le club organisateur est susceptible de diffuser votre photo sur son site Internet et sur sa page Facebook. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression (RGPD).



Règlement :

Article 1

Chaque étape du Tour de la Mayenne VTT est ouverte à tous, licenciés ou non; les enfants âgés de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 2

Chaque étape se déroule sous le principe d'une randonnée, sans esprit de compétition ; il n'y a ni chronométrage ni classement.

Article 3

Les participants doivent suivre les dispositions du code de la route, et se conformer aux consignes des organisateurs et modalités d'organisation.

Article 4

Ils doivent rester «Fair Play» avec les autres randonneurs (marcheurs et cavaliers).

Article 5

Les participants sont tenus de respecter les lieux traversés et de rester sur le parcours balisé ; ils ne doivent notamment jeter aucun déchet.

Article 6

Certains passages des parcours proposés empruntent des chemins privés, qui ne sont accessibles que le jour de la randonnée. à ce titre, l'enregistrement des parcours par quelque moyen que ce soit, à des fins autres que strictement personnelles, est interdit. Par conséquent, la divulgation de ces traces sur le net ou ailleurs est à proscrire.

Article 7

LE PORT D'UN CASQUE RIGIDE EST OBLIGATOIRE.

Article 8

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol de VTT, de bris de matériel et de dégradations effectuées par les participants.

Article 9

Les participants s'engagent, en s'inscrivant, à être en bonne forme physique et à ne posséder aucune contre-indication à la pratique du VTT.

Article 10

Les inscriptions à l'avance accompagnées du règlement doivent être reçues par l'organisation au plus tard 3 jours avant la date de la randonnée afin d'assurer leur bonne prise en compte. Il n'est pas envoyé de confirmation d'engagement. En cas de non-présentation au départ, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

Article 11

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les circuits en cas de mauvais temps.

Article 12

En cas d'annulation de la randonnée pour raison de force majeure, les droits d'inscription seront partiellement remboursés aux inscrits.

Article 13

Les renseignements fournis lors de l'inscription, utilisés uniquement pour améliorer nos organisations et faciliter le publipostage des plaquettes du Tour de la Mayenne VTT, ne seront en aucun cas communiqués gratuitement ou vendus. Les clubs organisateurs sont susceptibles de diffuser votre photo sur leur site Internet.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification ou de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978) sur simple demande par courrier électronique.